



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels enseignants
Service DPE 4**

4 rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu les arrêtés ministériels du 1^{er} octobre 2014, du 1^{er} octobre 2020 et du 1^{er} octobre 2023 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur certifié stagiaire ;
- Vu les propositions des jurys académiques des 9 et 12 décembre 2025.

Arrête

Article 1 :

Sont autorisés à effectuer une prolongation de stage les professeurs certifiés stagiaires dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 15 décembre 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

David BERAHA

Professeurs certifiés stagiaires autorisés à effectuer une prolongation de stage

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline	Année du concours
MM	DEBORDES	GUILBARD	CAMILLE	SC.VIE TER	2014
MM	MITROPOULOU KOMNINOU	MITROPOULOU KOMNINOU	AGLAIA	ANGLAIS	2023
M.	MOCKBEL	MOCKBEL	KARIM	MATHEMATIQ	2020